

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS1175

présenté par

Mme Garin, M. Peytavie, Mme Rousseau et Mme Taillé-Polian

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 16, substituer aux mots :

« l'emploi »

les mots :

« un emploi de qualité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Beaucoup de personnes sont discriminées depuis longtemps sur le marché du travail par de multiples facteurs (formation, parcours hachés, problèmes de santé, discrimination dues à l'âge, à la nationalité, au genre, etc.). Même quand elles candidatent dans des secteurs en tension, elles font l'expérience de ne pas être retenues. D'autres ont travaillé et y ont laissé leur santé. L'injonction est souvent celle faite aux personnes de s'adapter au marché de l'emploi, rarement celle faite à ce dernier de s'adapter aux personnes parfois grandement fragilisées par la vie. Elles ressentent cette exclusion comme une injustice.

Nous constatons aussi que l'idée selon laquelle nous serions proches du plein emploi cache une réalité bien plus nuancée. Avec 7,6 millions de demandeurs d'emploi – et non 2,2 millions, qui correspondent à la définition du BIT – pour à peine 400 000 emplois vacants recensés par la DARES, nous sommes encore très loin du plein emploi. Et parmi les 7,6 millions de demandeurs d'emploi, près de 2,5 millions sont en emplois précaires ou en situation de sous-emploi ; un phénomène croissant et pourtant invisibilisé.

Le développement d'emplois précaires, aux conditions difficiles, aux horaires incompatibles avec une vie de famille, est un facteur puissant de dégradation du lien social dans nos quartiers, dans notre société.

Nous ne pouvons nous résoudre à abandonner l'objectif de produire des emplois de qualité, davantage adaptées aux personnes, suffisamment rémunérés pour vivre décemment, reconnus

socialement, concourant au bien commun, véritablement choisis par les personnes et ainsi respectueux de la dignité humaine.

Le plein emploi est un bel objectif pour notre pays. Mais il doit rester un moyen au service d'une fin plus grande : la dignité de chaque être humain et le bien commun.

Cet amendement nous a été proposé par le Secours Catholique.